

Hubert POULIN
Jean-Paul RETOUT

ASSOCIATION LA MAISON DE L'AMITIÉ

Siège social : 4 Place Carpeaux 92800 PUTEAUX

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris - Ile de France et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris

160, rue Montmartre - 75002 PARIS - Tél. : 01 55 80 70 20 - Fax : 01 55 80 70 29



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'association LA MAISON DE L'AMITIÉ

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA MAISON DE L'AMITIÉ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 25 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes :

Fonds dédiés

S'agissant plus généralement des règles et principes comptables appliqués par votre association en matière de fonds dédiés, nous avons vérifié le caractère approprié de ceux-ci. Nous nous sommes assurés de leur correcte estimation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux adhérents de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 02 juin 2020

Le Commissaire aux comptes

POULIN RETOUT & ASSOCIES

Hubert Poulin
Associé - Commissaire aux comptes

BILAN

Bilan association

Présenté en Euros					
ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			31/12/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	73 522	40 804	32 719	26 542	6 177
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 236	6 964	1 272	1 369	- 97
Autres immobilisations corporelles	21 338	8 704	12 635	8 395	4 240
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts Autres immobilisations financières	150		150	150	
	152	E0 470	152	152	40.040
TOTAL (I)	103 249	56 472	46 778	36 459	10 319
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	845		845	8 967	- 8 122
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	2 934		2 934	2 653	281
. Personnel	533		533		533
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires . Autres	126 637		126 637	92 777	33 860
	120 037		120 037	92 111	33 800
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie	295 874		295 874	236 019	59 855
Disponibilités Charges constatées d'avance	9 214		9 214	4 772	4 442
TOTAL (II)	436 037		436 037	345 189	90 848
	730 037		+30 037	343 103	30 040
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III) Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	539 286	56 472	482 814	381 648	101 166
TOTAL ACTIF	538 Z0b	30 472	402 014	301 048	101 100



Bilan association(suite)

			Présenté en Euros
PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	250 812	224 501	26 311
. Résultat de l'exercice	16 566	26 311	- 9 745
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation	04.004	04.445	00.000
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	61 281	34 415	26 866
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	328 658	285 227	43 431
Provisions pour risques et charges	5 000	3 874	1 126
TOTAL (II)	5 000	3 874	1 126
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources	41 887	36 900	4 987
TOTAL (III)	41 887	36 900	4 987
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	15	17	- 2
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	58 915	22 710	36 205
Autres	35 683	31 419	4 264
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	12 656	1 500	11 156
TOTAL (IV)	107 269	55 647	51 622
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	482 814	381 648	101 166
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			





Compte de résultat association

					Prése	enté en Euros
		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Montants nets produits d'expl.						
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			424 452	352 835	71 617	20,30
Cotisations			1 035	645	390	60,47
(+) Report des ressources non utilisées de	es exercices ant	érieurs	50 013	31 000	19 013	61,33
Autres produits			43 808	36 627	7 181	19,61
Reprise de provisions			3 874		3 874	N/S
Transfert de charges			41 490	41 075	415	1,01
Sous-total des	autres produits	d'exploitation	564 672	462 182	102 490	22,18
Total	des produits d	'exploitation (I)	564 672	462 182	102 490	22,18
Quotes-parts de résultat sur opérations faite transféré (II)	es en commun -	- Excédent				
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'a	ctif					
Autres intérêts et produits assimilés			549	545	4	0,73
Reprises sur provisions et dépréciations et	transferts de ch	arges				
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilière	es placement					
Tot	al des produits	s financiers (III)	549	545	4	0,73
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			113		113	N/S
Sur opérations en capital			14 479	14 807	- 328	-2,22
Reprises sur provisions et transferts de cha	rges					
Total de	es produits exc	eptionnels (IV)	14 592	14 807	- 215	-1,45
TOTAL D	ES PRODUITS	(I + II + III + IV)	579 813	477 534	102 279	21,42
		EUR = DEFICIT				
	ТО	TAL GENERAL	579 813	477 534	102 279	21,42

Présenté en Euros

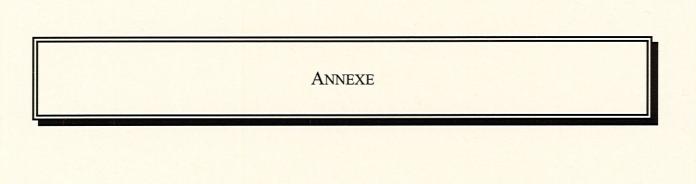
			Prese	enté en Euros
	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	20 646	22 525	- 1 879	-8,34
Services extérieurs	32 969	29 230	3 739	12,79
Autres services extérieurs	75 467	35 344	40 123	113,52
Impôts, taxes et versements assimilés	4 465	3 707	758	20,45
Salaires et traitements	259 701	218 694	41 007	18,75
Charges sociales	78 291	76 955	1 336	1,74
Autres charges de personnels	70 231	70 333	1 330	1,74
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	20 895	7 941	12 954	163,13
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations	20 033	7 341	12 304	100,10
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	5 000	3 874	1 126	29,07
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	55 000	36 900	18 100	49,05
Autres charges	33 000	30 900	10 100	0,00
Total des charges d'exploitation (I)	552 436	435 172	117 264	26,95
			-	•
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	10 811		10 811	N/S
Sur opérations de gestion	10 011	183	- 183	-100
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		15 868	- 15 868	-100
	40.044			
Total des charges exceptionnelles (IV)	10 811	16 051	- 5 240	-32,65
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	563 247	451 223	112 024	24,83
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	16 566	26 311	- 9 745	-37,04
TOTAL GENERAL	579 813	477 534	102 279	21,42
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges . Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				



LA MAISON DE L'AMITIE, LA DEFENSE LA DEFENSE 6 4 PL CARPEAUX 92800 PUTEAUX

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				





Annexes Associations

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 482 814,05 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 16 565,69 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

La Maison de l'Amitié a mis en place une structure localisée à la Défense au sein de laquelle les plus démunis se voient proposer un lieu d'accueil de jour (suivi personnalisé, aide à l'insertion et lieu d'orientation vers des structures de stabilisation) et de mise à l'abri en période « grand froid ». Cette maison d'accueil qui est aussi un lieu de mixité sociale entre les travailleurs de la Défense et les accueillis, apporte une réponse aux besoins de première nécessité des usagers : hygiène, nourriture, premiers soins, lieu de parole et de repos.

L'année 201 est la dix-neuvième année complète de fonctionnement de l'accueil de jour à la Maison de l'Amitié. La Maison de l'Amitié a fonctionné toute l'année.

EVENEMENT POST CLOTURE - COVID-19

Depuis le début de l'année 2020, est intervenue la crise sanitaire liée au virus Covid-19.

Le virus circule activement dans plusieurs pays dont la France. Le développement du COVID-19, qualifié officiellement de pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020, s'accompagne de la mise en œuvre graduelle de mesures publiques qui ont pour conséquence de réduire le volume des activités depuis cette date.

La société a pris l'ensemble des mesures nécessaires à la continuité de l'activité tout en privilégiant la santé de ses collaborateurs et le respect des mesures gouvernementales.

Le contexte épidémique lié au Covid-19 crée une situation incertaine. La société s'attend à un impact négatif sur ses comptes en 2020. Compte tenu du caractère récent de l'épidémie, de l'absence de visibilité sur la durée de cette crise et de la constante évolution des mesures annoncées par le gouvernement (confinement et aides d'Etat), la société n'est toutefois pas en capacité à ce jour d'en apprécier l'impact chiffré éventuel sur les comptes 2020.

Aucun impact comptable n'est à mentionner au 31 décembre 2019.

A la date d'arrêté de ces états financiers, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation sur les douze prochains mois.



SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Trésorerie disponible
- Fonds associatifs
- Etat des provisions
- Charges à payer
- Produits constatés d'avance
- Subventions privées et publiques
- Charges de l'exercice
- Produits de l'exercice
- Effectif
- Engagements de retraites
- Congés payés et réduction de temps de travail
- Evénements postérieurs à la clôture
- Consolidation
- Situation fiscal



PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

La Maison de l'Amitié n'a pas enregistré d'immobilisations incorporelles au bilan parce qu'elles ont été acquises sous forme de dons. Cependant, si elles étaient comptabilisées, les principes comptables seraient les suivants :

Les immobilisations incorporelles correspondent au fonds de commerce ainsi qu'à des logiciels.

Les logiciels sont amortis sur une durée d'un an pour les progiciels. Concernant les logiciels spécifiquement créés par l'entreprise ils sont comptabilisés à leur coût de production et amortis sur une durée de deux ans, ce qui correspond à leur durée d'utilisation.

Les logiciels en cours de production à la clôture sont comptabilisés à hauteur des coûts engagés.

La Maison de l'Amitié a enregistré des immobilisations corporelles au bilan qu'il a acquis. Il a également acquis certaines immobilisations corporelles sous forme de dons qui ne sont pas comptabilisées. Cependant, celles comptabilisées respectent les principes comptables suivants :

Les règles d'amortissement d'un actif résultent d'une approche par composants et d'un test de dépréciation effectué lorsqu'il existe un indice de perte de valeur de l'actif immobilisé.

Les immobilisations doivent être décomposées en composants significatifs qui se caractérisent par des durées d'utilisation différentes et un remplacement à intervalles réguliers. Chaque composant significatif doit être inscrit distinctement à l'actif et amorti sur sa propre durée d'utilisation.

L'entité réalise un test de dépréciation lorsqu'un indice interne ou externe laisse penser qu'un élément d'actif corporel ou incorporel a pu perdre notablement de sa valeur.

Dans les cas où la valeur actuelle (valeur la plus élevée entre la valeur d'usage et la valeur vénale) des immobilisations devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, ramenant la valeur nette comptable à la valeur actuelle.

Lorsqu'une dépréciation est enregistrée, la base amortissable de l'élément déprécié est modifiée ainsi que son plan d'amortissement. Le plan d'amortissement est susceptible d'être à nouveau modifié si l'actif recouvre ultérieurement de sa valeur.

Les immobilisations détenues par la société ne se prêtent pas à l'éclatement par composants en raison de leur faible complexité.



LA MAISON DE L'AMITIE, LA DEFENSE LA DEFENSE 6 4 PL CARPEAUX 92800 PUTEAUX

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Installation, Agencements/Constructions	10 ans
Electroménagers	04 ans
Matériel de bureau et informatique	03 ans
·	

Créances:

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

	Valeur brute des immob. au début de l'exercice	Augmentat°	Diminut°	Valeur brute des immob. à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immob. en fin d'exercice
Fonds commercial Dépôt de caution	152			152	
Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Installations générales, agencements divers	48 728	19 867		68 595	
Installations générales, agencements bagagerie	4 927			4 927	
Matériel de bureau et informatique Mobilier	11 615	1 481 8 242		13 096 8 242	
Electroménager Immobilisations financières	6 613	1 623		8 236	
TOTAL	72 036	31 213		103 250	

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	25 249	11 218		36 467
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 865	2 472		4 337
Matériel de bureau et informatique	3 220	3 913		7 133
Mobilier		1 571		1 571
Electroménager	5 244	1 720		6 964
TOTAL III	35 578	20 894		56 472
TOTAL GENERAL (I+II+III)	35 578	20 894		56 472

TRESORERIE DISPONIBLE

Les disponibilités de l'association s'élèvent à 236 019 euros. Le solde du Livret A s'élève à 72 666,50 euros.

Nature	Quantité	Valeur unitaire	Total
BANQUE LIVRET A	Quantito	arman o	219 653 73 212
CHEQUES A ENCAISSER CAISSE CAISSE ACCEUILLIS			65 1 903 493
INTERETS COURUS A RECEVOIR			549
TOTAL			295 874

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	126 458
Autres produits à recevoir	
TOTAL	126 458



NOTES SUR LE BILAN PASSIF

FONDS ASSOCIATIFS

Les fonds propres passent de 285 K€ à fin 2018 à 329 K€ à fin 2019, la variation correspond à l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2018 :

	Déc. 18	RAN	Dotation réserves légales	Dividende versé	RN N	Déc. 19
Capital						
Réserve légale						
Réserves disponibles						
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	34 415					61 281
RAN	224 501	26 311				250 812
RN N-1	26 311	- 26 311				
RN N					16 566	16 566
Total	285 227	-	-	-	16 566	328 659

Etat des provisions

PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires Dont majoration exceptionnelles de 30% Autres provisions réglementées				
Provisions	3 874	5 000	3 874	5 000
Sur immobilisations Sur stocks et en-cours Sur clients et comptes rattachés Autres dépréciations				0
TOTAL	3 874	5 000	3 874	5 000

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes		Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit		15	15		
Dettes financières diverses					
Fournisseurs		58 915	58 915		
Dettes fiscales et sociales		34 762	34 762		
Dettes sur immobilisations					
Autres dettes					
Produits constatés d'avance		12 656	12 656		
	TOTAL	106 348	106 348		



LA MAISON DE L'AMITIE, LA DEFENSE LA DEFENSE 6 4 PL CARPEAUX 92800 PUTEAUX

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	15
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	35 883
Dettes fiscales et sociales	14 728
Autres dettes	
TOTAL	. 50 627

SUBVENTIONS PRIVEES ET PUBLIQUES

Pour l'année 2019, les dons en nature estimés s'élèvent à :

	Année 2019	Année 2018
Temps des bénévoles	190 800 €	180 000 €
Secours en nature (alimentation)	104 000 €	100 000 €
Locaux mis à disposition	38 500 €	38 500 €
Total	333 300 €	318 500 €

Si on intègre ces dons en nature dans le compte d'exploitation, celui-ci se présente comme suit :

	Monétaire	En nature	Total
Recettes privées	112 278	333 300	445 578
Recettes publiques	357 010		357 010
Total des recettes	469 288	333 300	802 588
Dépenses d'exploitation	552 436	333 300	885 736

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Commentaires:

La convention HANDICAPES : ETABLISSEMENTS ET SERVICES ; MEDECINS SPECIALISES prévoit une indemnité de départ à la retraite spécifique à partir de 10 ans d'ancienneté. Le montant des droits futurs postérieurs à 2017, qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite et d'une répartition de 100% de départs volontaires.

Effectif moyen

L'association assure majoritairement un accueil de jour, le résumé des effectifs salariés cibles sur l'année se répartit comme suit :

1 directeur, 1 responsable de service, 1 maitresse de maison, 2 assistants/travailleurs sociaux, 1 chef de projet réinsertion, 1 homme de ménage, 2 veilleurs de nuit.

Par ailleurs, des salariés sont ponctuellement embauchés durant la période « grand froid » pour assurer l'accueil de « mise à l'abri ».

Enfin, de nombreux stagiaires et bénévoles viennent renforcer l'action des salariés dans les activités organisées au sein de l'association.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement d'importance significative postérieur à la clôture n'est à signaler.

CONSOLIDATION

Les comptes de la société ne sont pas consolidés.

SITUATION FISCALE

La Maison de l'Amitié n'est pas fiscalisée au titre de l'impôt sur les sociétés. Aucun IS n'a été enregistré dans les comptes.

